

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 15 septembre 2022 à 19 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Jocelyn BAZUS, Nicole BRESTAZ, Julien BOURRY, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, David BILLON-LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Nadine CHABOUD, Nadine ROUX, Mickaël BEL, Anthony MAHE, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIRS : Claude RIOCHE a donné pouvoir à Nicole BRESTAZ
Carlos MARTIN a donné pouvoir à Nathalie BEAUFORT
Thomas CHABOUD a donné pouvoir à Nadine CHABOUD

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre EYMERY est désigné comme secrétaire de séance. Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 11 juillet 2022 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire annonce que le conseil municipal est enregistré afin de pouvoir rédiger au mieux le procès-verbal.

Madame le Maire commence par énumérer certains points d'informations qui se sont déroulés ou vont se dérouler :

- le 31 août 2022 : Elodie PEYRIN a quitté la collectivité en donnant sa démission au retour de ses congés. Elle nous a fait savoir qu'elle avait une opportunité d'un poste en CDI et avec des atouts qui l'intéressent.

De ce fait, le relais petite enfance se retrouve sans personne. Lors d'une réunion le 5 septembre avec l'ensemble des maires ou de leur représentant, a été proposé de donner la gestion du relais petite enfance à une association qui correspond mieux aux besoins et au fonctionnement. Le 14 septembre, nous avons eu une réunion avec l'ADMR qui accepte de prendre le service et qui a les compétences, puisque 2 associations pouvaient prétendre la gestion c'était le Centre de Loisirs ou l'ADMR.

Le Centre de Loisirs n'a pas voulu du fait de son important développement qui l'oblige à être prudent. L'ADMR nous propose de présenter son projet pour la reprise du service lors du Conseil Enfance du 29 septembre à Velanne afin que les maires se positionnent et que l'on fasse un transfert de compétences.

Le RPE est subventionné principalement par la CAF sur un année civile. Afin de ne pas perdre les subventions de cette année, on étudie la faisabilité d'une mise à disposition d'un agent de l'ADMR qui restera à la charge de la commune de St Geoire en Valdaine jusqu'au 31 décembre 2022.

Bernard COLLET-BEILLON quitte la séance à 19 h 42.

Bernard COLLET-BEILLON revient en séance à 19 h 43.

Madame le Maire continue les points d'informations :

- « le 29 septembre aura lieu un évènement : le terrain de la longue sera commémoré au nom de Gérard VERCHERIN, c'est une plaque avec un panneau fourni et financée par le comité. La longue se charge de l'apéritif boisson et nous, nous participons des plateaux apéritifs ».

- « le jeudi 6 octobre : il y aura le tournoi Inter sociétaire du Centre de Cotagon à la Combe et c'est de 8h30 à 16h. Donc si vous voyez du monde à la Combe, c'est le tournoi ».

- « le ski Chartroussin qui utilisait en hiver la salle qui se trouve au 3^{ème} étage de l'ancien centre de loisirs (maintenant maison des associations), on va prendre contact avec eux parce que si l'on veut être juste dans le fonctionnement à l'égard de toutes les associations, il faut qu'elle soit domiciliée sur St Geoire en Valdaine. C'est pourquoi, nous leur demanderons de payer une location ».

- « le château de Saint Geoire en Valdaine donc château de Clermont avance considérablement dans ses travaux puisque nous avons reçu une demande de leur part pour que l'on communique sur notre site internet toutes les prestations qu'ils proposent, qui aujourd'hui apparemment, peuvent être utilisés au sein du château donc à savoir, il y a de la restauration, il y a de l'hébergement. Nous allons répondre favorablement à leur demande avec malgré tout un point important et pour lequel on va leur indiquer qu'il y aura un délai avant que ces informations soient sur le site. Sauf si monsieur Marc DOLCIANI nous donne l'accès du château mais aujourd'hui l'accès du château tel qu'il est défini, il y a un arrêté municipal qui interdit tout véhicule. On ne peut pas communiquer ou faire de la publicité s'il n'y a pas d'accès, ça ne me semble pas très pertinent sachant que ce dossier avance enfin. Donc là, les 2 parties se sont mises d'accord et les travaux devraient commencer. C'est monsieur Caron qui gère le dossier donc je pense que ça ne devrait plus tarder. Il le gère avec les assurances ».

- « l'auberge : les travaux avancent rapidement puisque monsieur Betou, directeur du Centre de Cotagon procède à l'ensemble des travaux à réaliser. Il faut trouver une solution pour établir un bail, mais sous une forme qui n'impacte ni la commune ni le Centre de Cotagon. Je vais prendre l'exemple concret : si l'activité de restauration ne fonctionnait pas, qu'il puisse l'arrêter sans mettre en difficulté le Centre. Afin d'obtenir les bons renseignements à ce choix très complexe de partir sur un bail commercial ou sur des conventions j'ai pris contact avec un avocat aujourd'hui, que l'on va devoir payer, mais c'est pour moi la seule solution que l'on a pour que cela soit fait correctement. En effet, personne au sein de la commune n'a les connaissances pour le faire. L'ouverture est prévue le 1^{er} novembre, c'est pourquoi nous devons faire vite. De plus, nous sommes en train d'étudier la possibilité de laisser la réalisation de l'ensemble des travaux par le Centre de Cotagon. A charge pour nous de rembourser les travaux incombant au propriétaire ».

- « les agents techniques, je ne sais pas si vous avez constaté mais l'équipe technique n'est pas une équipe de 10 personnes. Depuis début juillet, les agents sont très investis dans beaucoup de gros travaux : bâtiments des écoles (déménagement, peinture, réparation...). De plus, ils ont répondu présent dans toutes les préparations des manifestations afin qu'elles puissent se dérouler le mieux possible, que les sites qui accueillent ces manifestations soient propres. Sincèrement un grand chapeau. En plus ils étaient accompagnés des mini-jobs. C'était une belle expérience mais là l'ensemble des mini-jobs ont été très percutants, investis, impliqués et selon les dires des agents une mention vraiment plus pour les filles pour lesquelles ils avaient du coup le plus d'inquiétude et en fait ce sont les filles qui ont été encore plus travailleuses que les garçons. (...) Nous devons également travailler sur l'accessibilité à mobilité réduite pour l'école primaire que nous avons oubliée. En effet, nous n'avons qu'un côté de réalisé. Si demain un enfant vient en fauteuil roulant à la suite d'un accident, on ne va pas changer la classe.

Malheureusement nous ne serons plus subventionnés puisque le dossier accessibilité pour les écoles est bouclé mais c'est une dépense obligatoire ».

- David et Madame le Maire ont assisté à l'assemblée générale des Amies de l'école.
« C'était très enrichissant et les bénévoles ont beaucoup apprécié nos présences. Quand on vous fait passer des mails et si vous avez l'opportunité d'y aller, dans ce cas-là vous représentez la commune. Ce sont des moments qui sont agréables ».

- « L'assemblée générale du ski de Massieu a lieu le vendredi 23 septembre à 20 h, c'est une association que l'on subventionne et qui accueille les enfants de la Valdaine ».

- « Nous avons reçu 2 invitations pour le salon Funexpo pour le 17-18-19 novembre à Eurexpo LYON, c'est un salon funéraire, nous avons pris la décision de l'offrir à Ainan Funéraire ».

- « Jocelyn a traité le dossier du paratonnerre de l'église. Le rapport de la visite annuelle et la vérification est conforme ».

- « Nous avons eu une réunion pour la fibre optique avec la société JSC sous-traitant de IP Fibre mandaté par le département.

Le déroulement se fera de la manière suivante : pour l'année 2022 ce sont les études, courant 2023 le démarrage des travaux et 2024 la fin des travaux sur toute la commune. Tout le monde pourra être équipé en utilisant l'existant. Cependant, ils demandent à la commune de leur transmettre tous les permis de construire des 2 dernières années, ressortir les maisons en lien avec les lotissements, fournir les cartes des chemins et les routes ».

- « Le vendredi 28 octobre David BILLON-LAROUTE et Delphine DIMECH ont programmé la réunion du calendrier des fêtes pour l'année 2023 ».

Madame le Maire donne la parole à Nicole BRESTAZ pour évoquer la rentrée des classes.

Nicole BRESTAZ nous informe que « la rentrée scolaire s'est très bien déroulée, en maternelle nous avons une nouvelle directrice qui est Madame Fabienne Fresse-Tranchard.

Les effectifs à la maternelle sont répartis de la manière suivante :

- 3 TPS
- 19 PS
- 23 MS
- 30 GS

Soit un effectif total de 75 élèves

A l'école Val'Joie, il y a 4 classes, les effectifs à l'école primaire sont :

- 21 CP
- 25 CE1
- 14 CE2
- 22 CM1
- 17 CM2

Soit un effectif total de 99 élèves

La directrice, Marianne CHARTON, a de grands espoirs d'ouverture de Classe pour l'année prochaine parce qu'en théorie les grandes sections de cette année vont passer en CP. Une cinquième classe devrait être ouverte.

Pour l'école de Plampalais, je n'ai pas la répartition par classe, mais il y a 67 élèves au total ».

Madame le Maire informe également que la biscuiterie LOUVAT est montée à l'école élémentaire le jour de la rentrée scolaire afin d'offrir un carnet et des biscuits. « Cela a été très apprécié par tout le monde ».

Madame le Maire demande à Dominique BARRAT s'il veut bien prendre la parole afin d'annoncer la réunion de lundi prochain pour les restos du cœur.

Dominique BARRAT : « il y a une quinzaine de personnes qui se sont manifestées, une réunion de préparation a eu lieu ce mercredi 14 septembre pour préparer la réunion du lundi 19 septembre pour le fonctionnement. Tout est calé.

Une communication a été faite par le biais de la commune pour devenir bénévoles et pour relayer à la population le fonctionnement. Nous avons eu un peu de retard pour commencer les travaux du local du fait que la porte a été vandalisée mais nous avons encore un peu de temps car la première distribution est prévue le 21 novembre 2022 ».

Madame le Maire reprend la parole :

- « Le forum des associations a eu lieu, je m'y suis rendu mais un peu trop tard. J'ai quand même rencontré quelques associations qui m'ont fait un retour très positif, une vraie réussite ».

- « Le basket des Abrets a fait une demande pour jouer un match dans notre gymnase de la Martinette le 08 octobre 2022 car ils n'ont plus de gymnase ».

- « il va y avoir des travaux sur le terrain de foot de la martinette qui auraient dû attaquer mercredi.

Les travaux vont débuter le 23 septembre afin de remettre le terrain en état après l'épisode de sécheresse de cet été. Une trentaine de joueurs du club de foot se sont réunis afin d'enlever toutes les mauvaises herbes sur le terrain. En une heure de temps tout a été fait. Une économie de 1200 € à 1600 € est faite grâce à un esprit d'équipe, et nous les remercions vraiment ».

Anthony MAHE remercie la municipalité pour son implication.

Madame le Maire continue avec un dernier point :

- « Le responsable de Carrefour a sollicité un rendez-vous en mairie afin de proposer un projet d'agrandissement. En effet, ce projet doit se réaliser en respectant la décision des élus. C'est-à-dire qu'il n'y ait pas de concurrence avec les autres commerces de proximité tels que la boucherie. Voilà ce qui m'a été présenté lors de l'entretien ».

Julien BOURRY prend la parole afin de parler des journées du patrimoine du week-end du 24 et 25 septembre 2022 : « Donc vous avez le principal du programme sur le site Facebook, en revanche cette année nous avons rajouter la restauration avec le sport solidarité Valdaine le dimanche à midi, c'est ce qui manquait les autres années et puis il faut aussi remercier vraiment tous ceux qui se sont impliqués : Keith DICKSON qui a fait un super flyer pour samedi, Scholastique DUGUEYT, Patrice MORTREUIL. Donc n'hésitez pas à être présent pour cette manifestation ».

Un point est fait sur la manifestation de la Valdingue.

Dominique BARRAT remercie tous les acteurs qui ont donné de leur temps pour la préparation de la manifestation car cela représente 6 mois de travail. Il remercie très chaleureusement les services techniques, l'autorisation de la mise à disposition de la salle et David pour son soutien. Cette manifestation a pris beaucoup d'ampleur, c'est très bien mais maintenant cela demande beaucoup d'investissement. Des remerciements sont faits également à certaines associations comme le basket, la chasse, le centre de Cotagon, le prêt de tracteurs. Grâce à toutes ces aides cette manifestation a été une belle réussite.

Cela représente 50 bénévoles, 112 musiciens qui ont déjà réservé pour l'année prochaine.

Cependant, nous avons eu 2 problèmes : pas assez de parking et la venue d'une bande de jeunes qui sont allés visiter les tentes des musiciens avec des vols. Cela a engendré des échauffourées.

David BILLON-LAROUTE intervient : « Je me suis fait plaisir car un super bon état d'esprit avec les associations ».

Madame le Maire ajoute : « une très bonne ambiance, un super repas, les gens étaient bien présents à la fête, une vraie réussite. Moi j'adore quand les gens du village et du bassin de vie participent ! ».

Elle remercie l'USVB pour la mise en place et la gestion du pucier, le boucher pour son super repas.

Dominique BARRAT insiste en disant que l'évènement est intergénérationnel et que c'est gratuit.

Nadine CHABOUD fait un point sur le marché de l'été qui est catastrophique car très peu de marchands et de public.

Madame le Maire répond que pour l'année prochaine il faudra trouver une autre formule, comme une manifestation le samedi matin, par exemple, mais en aucun cas reconduire ce marché d'été.

Madame le Maire évoque l'arrivée de 3 nouveaux agents :

- Claire ANGEBAUD qui intervient à la cantine et au ménage
- Valerie BERNE qui est agent d'entretien et qui habite Merlas
- Jessica TRILLAT qui est agent d'entretien et qui habite à Pont de Beauvoisin

Carmen, qui supervise ce fonctionnement, est ravie à ce jour.

Elle précise également qu'une annonce est faite ou va se faire pour recruter un agent pour les services techniques avec un profil de pompier ou qui veut bien l'être.

Dominique BARRAT explique et énumère les points positifs de recruter une personne pour ce poste avec ce profil et insiste sur le bon fonctionnement de la caserne de St Geoire en Valdaine.

Madame le Maire annonce :

- « Les 20 ans du regroupement de la caserne de Massieu et de St Geoire en Valdaine le samedi 15 octobre 2022 »

Nadine CHABOUD demande le bilan de la piscine. La réponse de madame le Maire est qu'il n'est pas encore fait puisque nous avons les recettes mais pas les dépenses. Elle en profite pour informer que les maîtres-nageurs remercient vivement la municipalité. Une saison très réussie.

Madame le Maire informe de la prise de deux décisions dans sa délégation de signature.

Décision n° 202209_03

Date : 15 septembre 2022

Domaine : Révision de loyer

Objet : Révision de loyer de la Maison Paroissiale

Le Maire de Saint Geoire en Valdaine, Isère,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L 2122-22 et L 2122-23

VU la délibération en date du 20 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire « *De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, dans le cadre des opérations inscrites au budget mais aussi dans le cadre des opérations programmées durant le mandat, le plan de financement prévisionnel étant alors adressé par décision du Maire* »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réviser le loyer de la Maison Paroissiale à compter du 1^{er} septembre 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : De réviser le loyer de la Maison Paroissiale de St Geoire en Valdaine en appliquant la règle sur l'indice de référence des loyers (IRL). La paroisse, loue un local à usage d'habitation appartenant à la commune pour loger les prêtres. Il est prévu de

réviser annuellement, le montant du loyer qui est actuellement de 603,04 € TTC par mois.

Article 2 : Cette décision est applicable pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, il est proposé d'appliquer la règle suivante, basée sur l'indice de référence des loyers :

$$603,04 \text{ €} \times 132,62 \text{ (4^{ème} trim 2021)} / 130,52 \text{ (4^{ème} trim 2020)} = \underline{612,74 \text{ €}}$$

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Trésorier.

Décision n° 202209_04

Date : 15 septembre 2022

Domaine : Révision de loyer

Objet : Révision de loyer du local « Un Point Particulier »

Le Maire de Saint Geoire en Valdaine, Isère,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L 2122-22 et L 2122-23

VU la délibération en date du 20 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire « *De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, dans le cadre des opérations inscrites au budget mais aussi dans le cadre des opérations programmées durant le mandat, le plan de financement prévisionnel étant alors adressé par décision du Maire* »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réviser le loyer du local professionnel situé au 603 route du Bourg, occupé par Madame Candy RICHARD sous l'enseigne « Un point Particulier » à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : De réviser le loyer du local professionnel occupé par Madame Candy RICHARD sous l'enseigne « Un point Particulier » de St Geoire en Valdaine en appliquant la règle sur l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC).

Article 2 : Cette décision est applicable pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, il est proposé d'appliquer la règle suivante, basée sur l'indice de référence des loyers commerciaux :

$$150,00 \text{ €} \times 119,70 \text{ (3^{ème} trim 2021)} / 115,70 \text{ (3^{ème} trim 2020)} = \underline{155,19 \text{ €}}$$

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Trésorier.

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

↳ Administratif :

CAPV : DISPOSITIF INTERCOMMUNAL DE COTATION

La loi Elan du 23 novembre 2018 rend obligatoire la mise en œuvre d'un système de cotation des demandes de logement social sur le territoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compris dans le périmètre de la réforme des attributions, comme c'est le cas du Pays Voironnais.

Conçue comme une aide à la décision et un outil au service de la transparence, la cotation consiste à définir une série de critères d'appréciation de la demande et à leur appliquer une pondération afin d'attribuer une note à chaque demande. L'outil de cotation est intégré dans le système d'enregistrement de la demande (SNE) de la demande de logement social. Ainsi, la cotation est calculée automatiquement lors du dépôt de la demande. Définie à l'échelle intercommunale, elle s'applique à tous les demandeurs.

Le dispositif de cotation intercommunal a été construit avec les élus et les partenaires locaux dans le cadre de groupes de travail pilotés par l'EPCI et réunissant les représentants de l'État, des communes, des bailleurs, d'Action Logement et du Département.

Le choix et la pondération des critères sont fortement encadrés par l'État : 16 critères prioritaires sont obligatoires, avec un poids prépondérant. Ainsi, la grille de cotation locale limite les critères facultatifs pour rester lisible auprès des demandeurs, et répond à l'enjeu d'équité et d'opérationnalité en faisant peser l'ancienneté.

La mise en œuvre de la cotation fait évoluer les missions des guichets d'accueil et l'information des demandeurs. Ainsi, l'organisation partenariale sera définie dans le cadre du Service d'accueil et d'information du demandeur, auquel contribue la commune de **St Geoire en Valdaine**.

Le système de cotation intercommunal a été validé par la Conférence Intercommunale du Logement du 04 Juillet 2022 et par délibération du Conseil Communautaire du 19 Juillet 2022.

Conformément à l'article R.441-2-11 du Code la Construction et de l'Habitation le Pays Voironnais sollicite l'avis des communes, qui doit être rendu dans un délai de 2 mois.

Pour donner suite à la consultation des communes et de l'État, il sera proposé pour adoption définitive au Conseil communautaire pour une mise en œuvre opérationnelle avant fin 2022. Il sera intégré par voie d'avenant au Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur 2016-2022, prorogé d'un an.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION PARTIELLE

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la **préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre** et la **lutte contre les nuisances lumineuses**.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloge ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune sollicitera le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Les secteurs suivants sont concernés par la coupure partielle de l'éclairage public de 23h à 5h :

- 38386CP : Champet
- 38386GL : Graillat
- 38386RX : Les Rieux
- 38386DM : La Villette (en partie)
- 38386FA : Falanchère (en partie)

Dominique BARRAT prend la parole en insistant sur le fait qu'il faut éteindre le village à 23 heures. Au cours d'un long trajet à travers une partie de la France il a constaté que dans la plupart des villages l'extinction nocturne est appliquée. Très généralement tout est éteint, les monuments aussi. Il demande que ses propos soient bien pris en compte et ajoute « il faut arrêter d'avancer à petits pas ». Madame le Maire répond que, techniquement il n'est pas possible d'éteindre certains quartiers. Pour le bourg, le secteur de l'hôpital et la Thuery, pour en avoir discuté avec TE 38, pour le moment il faut mettre d'autres choses en place pour que ce ne soit pas dangereux. Les décisions ont été prises et elle a du mal à comprendre le sens de l'intervention de Dominique Barrat. Il y a des quartiers qui n'avaient pas été prévus antérieurement, on peut les rajouter aujourd'hui et c'est ce que l'on fait avec la délibération d'aujourd'hui.

Anthony Mahe demande si l'économie financière avait été chiffrée. Jocelyn Bazus précise que pour ce qui a été décidé lors de la première délibération, l'économie était de 7000 euros par an. Il ajoute que le passage à un éclairage par LED était initialement prévu en octobre, ce ne sera finalement pas avant mi-novembre à cause de problèmes d'approvisionnement.

David Billon-Laroute précise que durant le mandat précédent une partie des lampadaires avaient été équipés par Thierry Beaufort (alors adjoint aux travaux) mais tout n'avait pu être réalisé. Il avait essayé d'installer des horloges sur toute la commune, pour couper l'alimentation à l'heure voulue, mais il n'a pas eu le temps de terminer. Madame Le Maire rappelle que la commune était alors subventionnée à 80 % et qu'il aurait fallu investir à ce moment-là. Actuellement ce n'est plus que 50 %. La commune travaille sur ce sujet et les choses vont avancer. David Billon-Laroute précise que l'on pourrait d'ores et déjà couper certains quartiers, mais il n'y aurait pas de lumière pour les enfants qui sortent du bus en fin de journée. Dominique Barrat souligne le fait que « des personnes se sont opposées fortement à ce que ces travaux se fassent antérieurement. Il y a eu plusieurs débats en conseil municipal mais des personnes s'opposaient fermement ». David Billon-Laroute précise « avec Thierry Beaufort on s'est battus pour que cela se fasse ». Dominique Barrat ajoute « Il ne faut pas qu'on se mente. Il y a même eu une présentation par Marielle Brunet (élue du mandat précédent), avec un diaporama précis sur l'extinction, mais le vote avait été négatif. Aujourd'hui ça a évolué, mais quand on dit qu'on ne l'a pas fait, il faut dire qu'il y a eu des positionnements qui ont été très clairs ».

Madame le Maire ne revient pas sur ce qui a été voté ou pas et ne porte aucun jugement là-dessus, mais elle trouve regrettable que lorsqu'une campagne a été faite, un grand nombre de communes ont bénéficié de subventions, sans forcément éteindre leur éclairage, pour équiper tous les Lumandar d'horloges. A l'époque la commune aurait été subventionnée à 80% et le choix n'a pas été fait d'équiper. La zone de la Thuery reste dangereuse au niveau routier, un marquage au sol a été fait. Il y a un autre problème : actuellement on ne peut pas dissocier la Thuery et le parking de Martinette pour des raisons techniques.

D'autres points lumineux consomment, comme les éclairages du stade de foot pour les entraînements. Le changement en LED a un coût très important, mais à un moment donné il va falloir se poser des questions. Dominique Barrat indique qu'il faudrait faire un estimatif du coût de

remplacement et voir en combien de temps il serait amorti. TE 38 le fait chaque année et indique ce qui serait économisé.

Pierre Eymery précise que dans la délibération il est fait mention de « lutte contre les gaz à effet de serre » et que ce n'est pas vraiment l'objet puisque la production d'électricité, en France, est essentiellement non émettrice de Gaz à effet de serre. En revanche il est d'accord avec la réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse. Madame le Maire dit que nous répondons aux obligations.

Véronique Mayeux demande à partir de quand cette extinction sera effective. Jocelyn Bazus annonce un objectif mi-octobre

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

↓ **Finances :**

TABLEAU DE SUBVENTION (USV FOOT : CENTENAIRE)

Dans le cadre du budget primitif 2022, les crédits votés le 17 mars 2022 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

<i>65548 – Subvention aux associations</i>	<i>VOTE 2022</i>
Association « USVFOOT - Centenaire »	300,00 €

Madame le Maire soumet cette délibération au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 18 voix pour et une abstention,

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES COMMUNES EXTERIEURES (ANNEE 2021-2022)

Madame le Maire précise qu'une commune accueillant dans son école publique, située sur son territoire, un enfant dont la famille réside dans une autre commune, reçoit de cette dernière une contribution annuelle aux charges de l'école.

La commune de St Geoire en Valdaine accueille des enfants des communes de Merlas et Velanne, et potentiellement d'autres.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le coût annuel évalué par enfant était :

Ecole Elémentaire : 521,49 €

Ecole Maternelle : 1 054,17 €

Selon les accords pris précédemment :

- La participation annuelle des communes pour le fonctionnement de l'école maternelle est de 750 €/enfant pour Merlas et de 800 €/enfant pour les autres communes.
- La participation annuelle des communes pour le fonctionnement de l'école élémentaire est de 450 €/enfant pour Merlas et de 500 €/enfant pour les autres communes.

Il est proposé, après révision des coûts, les participations annuelles des communes extérieures de la manière suivante :

Commune de Merlas

Ecole élémentaire : 450 € par élève
Ecole maternelle : 750 € par élève

Autres Communes

Ecole élémentaire : 500,00 € par élève
Ecole maternelle : 800,00 € par élève

Une convention sera à signer entre les communes pour valider cette décision.

Madame le Maire soumet cette délibération au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Commission urbanisme du 5 septembre 2022

CERTIFICAT D'URBANISME

CUb 038 386 22 20034 – Récépissé le 25 Mai 2022

Demandeur : FUGIER Jean Bernard
Adresse du terrain : route du Falque
Objet : Réhabilitation d'une grange
Section (s) / Parcelle (s) : AC 49,50,51
Zonage : A, Aa, Ab2

↳ **Instruction CAPV**

- **Assainissement** : avis favorable du 15 juin 2022, avec observations
- **Electricité** : avis favorable

Avis défavorable de la commission

Tacite au 25/07/2022 -> effet d'un Cua (simple information)

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 22 20061 – Récépissé le 12 juillet 2022

Demandeur : RUISENR-MORETA Sébastien
Adresse du terrain : 820 Passage du Lavoir
Objet : Réfection de la toiture + changement de tuiles
Section (s) / Parcelle (s) : AN 0104
Zonage : Uba

↳ **Instruction ABF** : avis défavorable du 16.08.2022

Avis défavorable de l'ABF et de la commission

DP 038 386 22 20065 – Récépissé le 25 juillet 2022

Demandeur : France ECO ENERGIE
Adresse du terrain : 20 Impasse du haut boyet
Objet : 16 panneaux photovoltaïques
Section (s) / Parcelle (s) : AX 206
Zonage : a + Neb1

↳ **Instruction ABF** : avis défavorable du 19.08.2022

Avis défavorable de l'ABF et de la commission

DP 038 386 22 20066 – Récépissé le 27 juillet 2022

Demandeur : BARBAGLI Gilles
Adresse du terrain : 481 voie des jardins du val d'ainan
Objet : installation d'un portail coulissant
Section (s) / Parcelle (s) : ZA 17
Zonage : Ubb

↳ **Instruction ABF** : accord non obligatoire du 16.08.2022

Avis favorable de la commission avec prescriptions
DP 038 386 22 20067 – Récépissé le 1^{er} Août 2022

Demandeur : BONNIN Pierre
Adresse du terrain : chemin du Mollard
Objet : Réfection des ouvertures à l'identique
Section (s) / Parcelle (s) : AD 104
Zonage : Ap

↳ **demande de pièces complémentaires en date du 09.08.2022**

DP 038 386 22 20068 – Récépissé le 29 Août 2022

Demandeur : Alain MEUNIER
Adresse du terrain : 813 route du Roulet
Objet : installation d'une piscine
Section (s) / Parcelle (s) : AS 49
Zonage : nh

↳ **instruction ABF**

↳ **demande de pièces complémentaires : précisions sur le projet de piscine (enterrée ou semi-enterrée, distance par rapport aux limites séparatives)**

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 22 20011 – Récépissé le 29 juin 2022

Demandeur : François BORIE / Doriane ARNOL
Adresse du terrain : Les Hauts de Champ Morel
Objet : Construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AL 574
Zonage : Ubb1

↳ **Instruction CAPV** : demande de pièces complémentaires

Assainissement : demande de de pièces complémentaires

S.I.E.G.A : avis favorable

PC 038 386 22 20012 – Récépissé le 30 juin 2022

Demandeur : Rory STAVINGA
Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II
Objet : Construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AL 517 – AL 526
Zonage : Ubb2

↳ **Instruction CAPV** : demande de pièces complémentaires

Assainissement : dde de pièces complémentaires

S.I.E.G.A : avis favorable

GEPV : demande de pièces complémentaires

ENEDIS : avis favorable avec observations

PC 038 386 21 20016-M01 – Récépissé le 1^{er} juillet 2022

Demandeur : Brandon SANTARELLA
Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II
Objet : Modification de l'aspect extérieur : changement du type de tuiles + couleur de l'enduit de façade
Section (s) / Parcelle (s) : AL 518 – AL 528
Zonage : Ubb1 et Ubb2

↳ **Arrêté de refus du 1^{er} septembre 2022**

Nouvelles demandes

PC 038 386 22 20013 – Récépissé le 29 juillet 2022

Demandeur : Jérémy MEYER
Adresse du terrain : Route du Bourg
Objet : Rénovation d'une maison individuelle et d'un garage
Section (s) / Parcelle (s) : AM 57-58-59
Zonage : Uab4
↳ **Instruction CAPV et ABF**

PC 038 386 22 20014 – Récépissé le 29 juillet 2022

Demandeur : Nicolas WINAUD
Adresse du terrain : zone artisanale de la Valdaine
Objet : construction d'un bâtiment artisanal
Section (s) / Parcelle (s) : AE 209
Zonage : Ue
↳ **Instruction CAPV et ABF**

PC 038 386 22 20015 – Récépissé le 5 Août 2022

Demandeur : Yves COUTURIER BARDIN
Adresse du terrain : 101 route du Milloret
Objet : rénovation corps de ferme – agrandissement du bâtiment
Section (s) / Parcelle (s) : AO 41
Zonage : Nhb1
↳ **Instruction CAPV**

PC 038 386 22 20016 – Récépissé le 2 septembre 2022

Demandeur : ROUSSET Elodie
Adresse du terrain : 39 rue du Verdun
Objet : Changement menuiseries + rajout de fenêtres
Section (s) / Parcelle (s) : AN 22
Zonage : Uab1 et 2
↳ **Instruction CAPV et ABF**

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

✓ **CAPV – Commission Transition Ecologique :**

Fond de concours « PCAET » 2022 : appel à projets auprès des communes visant l'adaptation du territoire au changement climatique et le règlement correspondant.
La subvention va être demandé pour le réaménagement de la Combe et de la Martinette ainsi que le goutte à goutte pour l'arrosage. Gabrielle ROUX-SIBILLON s'occupe de récupérer les devis.

Jocelyn BAZUS informe qu'il y a une source où l'on pourrait récupérer l'eau dans une citerne.

Dominique GOVAERTS prend la parole pour faire un point sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) :

Christophe Béchu, Ministre de la transition écologique, a reconnu que certains aspects parus dans les décrets du 29 avril sur le ZAN aboutissaient « à des aberrations ou des incohérences », dont celui « qui classe les parcs et jardins comme des espaces artificialisés ».

La date du 22 octobre, date butoir maintenue pour que les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) rendent leur copie aux régions et si pas de consensus, ce sera un transfert aux Srdet (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Par ailleurs, le ministre a reconnu que certaines régions entendent alors « appliquer le 50 % [de réduction des espaces artificialisés] à l'aveugle", effet inverse de ce que voulait le législateur ».

✓ **CAPV – Commission Solidarités :**

Nicole BRESTAZ nous informe que la commission solidarité a eu lieu le mercredi 7 septembre et qu'elle a duré environ une demi-heure. L'ordre du jour était le bilan des Journées Européennes du Patrimoine (JEP) de Voiron et le bilan du Musée Archéologique du lac de Paladru en période estivale.

La fréquentation totale est de 19 000 visiteurs environ sur la période de juin à fin août 2022. Dominique GOVAERTS précise que le musée a une très bonne renommée même à l'étranger.

✓ **DIVERS :**

Antony MAHE demande si l'on peut faire broyer par les agents municipaux le terrain St Paul car il est envahi de mauvaises herbes. Jocelyn BAZUS répond que Franck GAUTHIER ira broyer.

Madame le Maire indique un dernier point qui est « très important aujourd'hui sur la commune et que vous ne voyez pas forcément : les travaux du foyer logement. Bien sûr qu'ils sont gérés par des entreprises externes mais il y a un travail qui est demandé et qui est colossal tant par les agents techniques que par un agent administratif, Delphine DIMECH.

Puisque nous sommes dans l'obligation d'aider les résidents qui sont obligés de quitter leur logement pour être relogés et ce n'est pas simple. Donc il y a vraiment un accompagnement, certaines familles peuvent être présentes mais d'autres pas et du coup les agents des services techniques interviennent aussi pour aider à regrouper leurs meubles personnels pour que les entreprises puissent intervenir. C'est vraiment beaucoup d'investissements et Delphine DIMECH est présente sur chaque déménagement. Typiquement, demain, les services techniques sont toute la journée au foyer logement ».

Nicole BRESTAZ précise que lors des travaux, les résidents déménagent pour 2 à 3 semaines. C'est très difficile à gérer.

Certains résidents n'ont pas de famille.

La séance est clôturée à 21h32.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 octobre à 19h30.

